

Glauser Fritz / Losey Michel, députés		M1098.10	
<b>Initiative cantonale :</b> Maintien durable du Haras national d'Avenches		DIAF	
		Cosignataires:	43
Reçu SGC:	21.05.10	Transmis Dir:	27.05.10*
		Parution BGC:	Mai 2010

### Dépôt

Conformément à la LGC (article 69 lettre d), nous demandons au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet de décret portant exercice du droit d'initiative du Canton de Fribourg auprès de l'Assemblée fédérale. Nous demandons que le texte réclame ceci:

Les chambres fédérales doivent modifier l'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAGR) en précisant que la Confédération exploite un haras pour promouvoir l'élevage et la filière du cheval.

### Développement

Le Conseil fédéral propose de réaliser des économies en supprimant le Haras fédéral d'Avenches. Cette mesure, si elle est acceptée, aura des répercussions dommageables pour toute la filière du cheval et pas seulement pour le milieu des éleveurs et de l'agriculture.

La filière du cheval génère un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs chaque année, elle occupe plus de 10'000 personnes. Les prestations fournies par le Haras à la filière du cheval suisse concernent: la détention des animaux et l'élevage chevalin, la santé animale et humaine, les loisirs, le sport et l'éducation, la recherche et la formation. Le Haras national offre une assistance de pointe dans tous ces domaines. Il est incontestable que cette suppression engendrera des lacunes que d'autres collectivités publiques seront appelées à combler en imaginant de nouvelles structures pour accompagner un développement correct de ces multiples activités. De plus la race Franches-Montagnes, seule race chevaline d'origine suisse, sera très pénalisée par cette suppression, elle remettra en question les engagements pris par notre pays dans le cadre de la Convention de Rio sur la biodiversité.

Actuellement, près de 85'000 animaux de l'espèce équine sont détenus en Suisse. Ces effectifs ont progressé de 45% en 15 ans et occupent 10% de la surface agricole suisse. L'espèce équine et les prestations équestres ont une valeur économique non négligeable pour notre pays et méritent qu'on y porte intérêt.

Le Haras national d'Avenches est devenu un véritable outil de développement rural, il participe à la création de valeurs ajoutées considérables pour les régions rurales et les périphéries de toutes les grandes villes suisses. Démanteler cette structure est une mauvaise idée dans le contexte actuel et pour l'avenir. La remise en question périodique du Haras déstabilise les utilisateurs des prestations et les personnes qui y travaillent; elle est contre-productive et vaine. L'intérêt général est d'assurer clairement l'avenir d'un Haras national à disposition de l'ensemble de la filière du cheval.

\* \* \*

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois)